****

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cid:image002.jpg@01D5067F.376CAD20 |  |  |

Le 23 mai 2019

**La Région lance une expérimentation pour tester des alternatives au glyphosate d’ici 2021**

**Après une visite de l’exploitation Bertot de Renneville, Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a présenté, ce jour, le plan expérimental « Glyphosate Normandie 2021 », en présence de Sébastien Windsor, Président de la Chambre d’agriculture de Normandie, de Gilles Lievens, Président de la Chambre d’agriculture de l'Eure et d’Anne-Laure Marteau, Conseillère régionale. Un appel à candidature est lancé jusqu’au 1er juillet 2019 auprès des exploitants agricoles qui souhaitent expérimenter des alternatives à l’usage des herbicides à base de glyphosate. 475 000 euros seront mobilisés par la Région sur deux ans dans ce cadre.**

**50 exploitations agricoles accompagnées sur 2 ans**

L’Union européenne a prolongé l’autorisation d’utilisation du glyphosate jusqu’au 31 décembre 2022. Toutefois, les pouvoirs publics français affichent une volonté d’interdire son utilisation au-delà de 3 ans.

Afin d’anticiper au mieux cette probable fin d’utilisation de ce produit phytosanitaire, la Région Normandie en partenariat avec la Chambre d’Agriculture de Normandie, ont décidé de travailler conjointement à l’élaboration d’un projet expérimental afin d’accompagner les agriculteurs qui s’engagent volontairement à supprimer de manière progressive l’utilisation des herbicides à base de glyphosate d’ici la campagne culturale 2020-2021

«  *L’idée est de trouver des agriculteurs volontaires pour tester des projets expérimentaux alternatifs avec l’appui de techniciens et d’évaluer ce qu’apporte la réduction de glyphosate d’un point de vue économique et environnemental sur une exploitation. C’est aussi l’occasion de promouvoir de nouvelles pratiques agricoles* » explique Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

50 exploitations agricoles seront retenues à l’issue de l’appel à candidatures « Contrat de transition : Glyphosate Normandie 2021 ».

Elles seront accompagnées sur deux ans dans le cadre d’un contrat de transition :

* sous forme d’**une aide forfaitaire de 80 € / ha** dans la limite d’un plafond de 8000 euros pour chaque exploitation
* par **un conseiller spécialisé d’une structure habilitée par la Région Normandie pour la réalisation d’un audit stratégique global** via la sollicitation du dispositif régional « Conseil Agricole Stratégique et Economique » (financement de la prestation de conseil à hauteur de 80 % dans la limite de 1 500 euros) ;

En contrepartie, les exploitations retenues devront s’engager à :

* réduire l’usage du glyphosate à compter de la campagne culturale 2019-2020 (1er septembre 2019 au 31 août 2020)
* supprimer totalement l’usage du glyphosate sans substitution par un autre herbicide de synthèse à compter de la campagne culturale 2020-2021 (1er septembre 2020 au 31 août 2021)
* réduire l’Indice de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides
* utiliser des techniques alternatives à l’usage des herbicides de synthèse comme méthode de substitution ;
* diversifier l’assolement avec un minimum de 4 cultures différentes à compter de la campagne culturale 2020-2021 ;
* ne pas détruire les surfaces en prairies permanentes ;
* partager et valoriser son expérience avec d’autres agriculteurs par la mise en place de démonstrations, de visites et/ou de témoignages pendant une période minimale de 3 ans.

**Le glyphosate en Normandie**

Le glyphosate est un produit phytosanitaire herbicide systémique, agissant au niveau foliaire : son utilisation est associée à la lutte contre les graminées (vulpins et ray-grass) ou de vivaces (chiendent, rumex, chardon) présentant parfois des résistances à d’autres solutions chimiques plus ciblées.

Il représente environ 4,5 % de la quantité de substance active commercialisée e Normandie et se classe au 6ème rang des produits les plus vendus avec près de 79 tonnes de substance active. A titre de comparaison, en France, il s’en vend chaque année environ 9 000 tonnes et 700 000 tonnes dans le monde.

Les principaux usages de cette substance active répertoriés en Normandie sont :

* Gestion des intercultures sans couvert (repousses dans les chaumes entre deux cultures) ou avec couverts végétaux avant implantation d’une culture (à noter la particularité du semis direct en agriculture de conservation qui n’a pas de substitution au glyphosate, dans la mesure où il n’y a pas de travail du sol)
* Gestion de la fin d’une prairie temporaire en vue d’une nouvelle mise en culture (renouvellement d’une prairie ou implantation d’une culture annuelle) ;
* Gestion des repousses d’adventices dans les nappes de lin en rouissage ;
* Gestion de l’enherbement sur rang des vergers cidricoles en croissance.

Contact presse Région Normandie : Charlotte Chanteloup – tel : 02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr